

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
6 DÉCEMBRE 2024

Date d'affichage de
convocation
6 DÉCEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **19**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 16 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Guérigonde HEYER
Emilie STELLA à Chrystèle GUILLARD
Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON
Brigitte BOUCHET à Denis VERGNIAULT
Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE
Patrick MARQUET à Denis GUYARD
Charles RENARD à Laurence RENARD
Isabelle SALOMÉ à Arnaud BOUTIER
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON
Stéphane BOUCHARD à Benoît TOULLEC

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

16 DÉCEMBRE 2024

Objet :

**Subvention voyage scolaire du
Collège dans le cadre d'un
projet pédagogique Mémoire
et Citoyenneté**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'intérêt pédagogique dans le cadre d'un projet Mémoire et Citoyenneté, des voyages scolaires envisagés par le Collège Albert Einstein, d'emmener 80 élèves à Cracovie en Pologne au 1^{er} trimestre 2025, et d'y visiter un camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à verser au Collège Albert Einstein, une subvention à hauteur de 450 € par accompagnateur du Collège, soit 3 600 € pour 8 accompagnateurs.
- **Article 2 : DONNE** mandat au Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.
- **Article 3 : DIT** que les accompagnateurs Mairie participeront personnellement aux frais de transport et de séjour, auprès du Collège Albert Einstein.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
078-217803568-20241216-2024-061-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **18 DEC. 2024**

Certifiée exécutoire le : **18 DEC. 2024**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).